

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de CUVERVILLE (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AC n°185 d'une superficie de 1 775 m ² et AC n°184 (1625 m ² environ à prendre sur la parcelle d'une superficie totale de 2 105 m ²) sises rue de Démouville sur le territoire communal.
POS/PLU :	Zone UB du PLU (approuvé le 11/03/2013) : secteur qualifiant le bourg ancien.
PROJET :	Acquisition, dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain par la Communauté urbaine de Caen-la-Mer pour le compte de la commune de Cuverville, de deux parcelles. La commune a également sollicité l'EPF pour une étude flash pour étudier la faisabilité de l'aménagement du site « rue de Démouville ». Cette étude devra permettre d'étudier la faisabilité du projet qui est l'implantation d'un programme de logements adaptés au vieillissement de la population.
CODIR :	20 mars 2023 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	MALHERBE Jacqueline, DUCHATELLIER Thomas, DUCHATELLIER Nicolas
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'Evaluation des domaines du 06/03/2023
IMPUTATION :	OPE2023022 – 27 – CUVERVILLE « RUE DE DEMOUVILLE » Enveloppe projet : 345 000 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

23 MARS 2023

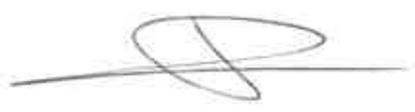
Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 22-03-2023

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Gilles GAL

✓ Certified by  you sign


Dominique LEPETIT